Acte Certifié exécutoire

Envoi: 14/10/2014

Réception par le Prefet : 14/10/2014

Publication: 17/10/2014

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2014-9-5-3

Séance du vendredi 10 octobre 2014

l'Assemblée

CONSTRUCTIONS ET REPARATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES BATIMENTS COMMUNAUX ET EDIFICES CULTUELS TROISIEME PROGRAMMATION POUR 2014

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-5-1 du Conseil Général du 13 mars 2014 relative au budget 2014 de la Délégation à l'Action Territorialisée et accordant une délégation à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2014, les dossiers éligibles dans le programme susvisé,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve au titre de l'exercice 2014, la $3^{\rm ème}$ programmation en matière de constructions et réparations importantes aux bâtiments communaux et aux édifices cultuels, selon la répartition figurant ci-dessous et ce, pour un montant de :
 - 90 703 € pour les bâtiments communaux,

Projet :	Aménagement et mise aux normes de la mairie de ROGGENHOUSE
Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM
Lieu :	ROGGENHOUSE
N° d'opération :	BCC04004
Montant du projet :	708 061 € HT
Montant subventionnable:	431 918 € HT
Taux:	21%
Subvention:	90 703 €

• 27 772 € pour les édifices cultuels,

Projet:	Mise en accessibilité du Temple de Dornach
Maître d'ouvrage :	CONSEIL PRESBYTERAL DE MULHOUSE
Lieu :	MULHOUSE
N° d'opération :	ECU03810
Montant du projet :	133 429 € HT
Montant subventionnable :	110 000 € HT
Taux:	20%
Subvention :	22 000 €
Remarques:	Cofinancement : MULHOUSE : 22 000 €

Projet:	Réfection de la toiture (2ème tranche) du Temple Saint
	Martin
Maître d'ouvrage :	CONSEIL PRESBYTERAL PAROISSE PROTESTANTE
	LUTHERIENNE ST MARTIN DE MULHOUSE
Lieu:	MULHOUSE
N° d'opération :	ECU03812
Montant du projet :	28 860 € HT
Montant subventionnable:	28 860 € HT
Taux:	20%
Subvention:	5 772 €
Remarques:	Cofinancement : MULHOUSE : 5 772 €

■ 3 317 € pour les presbytères,

Projet:	Etanchéité de la toiture du presbytère St-Marc
Maître d'ouvrage :	CONSEIL PRESBYTERAL DE MULHOUSE
Lieu :	MULHOUSE
N° d'opération :	PRE03213
Montant du projet :	18 940 € HT
Montant subventionnable:	16 586 € HT
Taux:	20%
Subvention :	3 317 €
Remarques:	Cofinancement : MULHOUSE : 3 500 €

- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme F 234 - Chapitre 204 - Fonction 312 - Nature 204142 (pour les opérations communales et intercommunales) et Nature 204182 (pour les établissements publics).

/ | | | /

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions